



Appel suite décision JAF

Par Koko

Bonjour,

J'ai fait appel d'une décision JAF. L'appel est donc en cours, les conclusions entre avocats s'échangent.

J'aimerais savoir s'il est possible d'annuler l'appel s'il vous plaît ?

Aussi, j'aimerais savoir si je devrais AUTOMATIQUEMENT rembourser les frais d'avocat de la partie adverse ou si celui-ci doit faire l'objet d'une demande?

Merci de vos réponses